



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20260421-2026_04_05-DE

S²LOW

En service : 15
Présents : 14
Votants : 15
Absents : -excusée : 1
Procurations : 1

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-04-05

Objet : Attribution des subventions aux associations

L'an deux mille VINGT SIX, le 20 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur GATINEL Didier, Maire.

Présents : M. GATINEL Didier, M. MESSAHEL Maurice, Mme FORESTIER Nathalie, M. LAGARDE Dominique, M. VERBRUGGHE Manuel, Mme DELFOUR LACOMBE Isabelle, Mme CHASSAGNE Annie, Mme MASIN Claudie, M. ROCHER Dominique, M. DELAIRE Claude, Mme SABACA Emmanuelle, Monsieur DEFFIEUX Marc Mme FLEURY Aurore, M. BIBENS Sylvain

Absent :

Absente excusée : Mme PARET Aurélie

Exclus :

Procuration : Mme PARET Aurélie à Mme MASIN Claudie

Secrétaire de séance : Mme FORESTIER Nathalie

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Monsieur le Maire propose de passer au vote le montant des subventions versées pour l'année 2026 aux associations de droit privé :

- Amicale des chasseurs : 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention à l'Amicale des chasseurs

- COLLECTIF 3 TIERS / CAZE MAJOU : 750 € (Sortie de M. GATINEL Didier)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention à CAZE MAJOU

- CHANT'A LUSSAC : 400 € (Sortie de M. GATINEL Didier)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention à CHANT'A LUSSAC.

- DONNEURS DE SANG : 200

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention aux DONNEURS DE SANG

- FNACA : 300 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention à la FNACA





COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

Nombre de conseillers :
ID : 033-213302615-20260421-2026_04_05-DE



En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
Absents : -excusée : 1
Procurations : 1

- FOOTBALL CLUB DU GRAND ST EMILIONNAIS : 2 200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention au FOOTBALL CLUB DU GRAND ST EMILIONNAIS

- JEUNES SAPEURS POMPIERS DU LIBOURNAIS : 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention aux JEUNES SAPEURS POMPIERS DU LIBOURNAIS.

- JUDO CLUB LUSSACAIS : 500 € (Sortie de M. ROCHER Dominique)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention au JUDO CLUB LUSSACAIS

- KUMITE EVOLUTION : 1 300 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention au KUMITE EVOLUTION

- LEONIE PRAX : 1 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention à LEONIE PRAX.

- TENNIS CLUB DES VIGNES : 1800 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention au TENNIS CLUB DES VIGNES

- TWIRLINGCLUB LUSSACAIS : 1 400 € (Sortie de Mme FORESTIER)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention au TWIRLINGCLUB LUSSACAIS

- 7 AKORS MUSETTE : 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette Subvention à 7 AKORS MUSETTE

- EVAZION : 500 € (Sortie de Mme SABACA Emmanuelle)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette Subvention à EVAZION

ROULEURS DE BARRIQUE : 600 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette Subvention à ROULEURS DE BARRIQUE

COMITÉ DE JUMELAGE : 3 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de verser cette subvention au COMITÉ DE JUMELAGE

A Lussac, le 20/04/2026

Le Maire,

Didier GATINEL

